



Maternité sans danger Congés parentaux

L'assurance collective pendant le congé de maternité ? C'est un pensez-y bien...



Bien que le régime de base médicament soit obligatoire en tout temps, le document de Desjardins sur notre régime d'assurance collective explique que :

« La participation de l'adhérente aux régimes de Base maladie, complémentaires III, complémentaire I et complémentaire II est maintenue automatiquement pendant son absence et elle continue d'être assurée, de même que ses personnes à charge, s'il y a lieu, sous réserve du paiement de la prime »



Quels sont mes droits et obligations ?

Ainsi, selon les règles de notre régime d'assurance collective, un choix s'offre à nous quand vient le temps de partir retrait préventif ou en congé de maternité.

Notre Employeur nous offre alors le choix de poursuivre ou de suspendre notre participation aux régimes de base Maladie et complémentaire I, II et III. »

Certaines personnes à qui on offre ce choix seront tentées, pour sauver quelques dollars, de ne pas poursuivre leur participation. Elles se disent qu'elles peuvent attendre quelques mois pour leurs soins dentaires et qu'elles ne voient pas ce qui pourrait leur arriver à la maison. Elles

peuvent alors décider de ne pas payer pour leur assurance et elles en font part à l'Employeur.

Mais quelles en seraient les conséquences ?

Sans vouloir être alarmiste, une situation imprévue peut survenir à tout moment. Vous pourriez faire une chute dans un escalier ou faire un mauvais mouvement créant une blessure au dos ou autre. De plus, la grossesse peut être le déclencheur de différentes maladies graves (prééclampsie, troubles musculosquelettiques, diabète, sclérose en plaque etc...).

Vous pourriez vous retrouver incapable de travailler pendant une longue période sans recevoir le moindre salaire. Même après votre retour au travail, par la suite, tout arrêt de travail pouvant être relié à cette maladie pourrait ne pas être reconnu par l'assureur.

La maladie n'est jamais souhaitable et l'argent n'apaisera jamais un malheur mais la sécurité financière permet de traverser une épreuve avec une inquiétude de moins.

Pensez-y quand on vous offrira de cesser de payer une partie de votre assurance collective.

Des questions ? Veuillez communiquer avec nous.

Section SUD

Date de tombée de vos disponibilités

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 12 mai prochain pour modifier votre disponibilité pour la période 4, soit du 24 juin au 21 juillet 2018.

ON A NOTRE QUOTA



VOUS COMPTEZ !

C'est en mai que nous célébrons la grande fête de nos professionnelles en soins :

- Journée des infirmières auxiliaires – samedi le 5 mai
- Journée des infirmières – samedi le 12 mai
- Journée des inhalothérapeutes – samedi le 19 mai

Nous serons présents pour célébrer avec vous :

le mercredi 16 mai 2018
Au Centre Hospitalier Pierre-Le Gardeur
911, Montée des Pionniers
Terrebonne
DANS LE CORRIDOR PRÈS DE LA
CAFÉTÉRIA
7h à 20h

et le mercredi 23 mai 2018
Centre Hospitalier de Lanaudière
1000 boulevard Sainte-Anne
Saint-Charles-Borromée
AU BALCON SITUÉ À L'AILE 6-C
7h à 20h

**Vos représentantes syndicales
feront la tournée* des différentes
installations de chacune des 6
MRC suivantes :**

Jeudi le 17 mai : jour – soir *

et vendredi le 18 mai : nuit *

**MRC LES MOULINS
MRC de L'ASSOMPTION
MRC de MONTCALM**

Jeudi le 24 mai : jour – soir *

et vendredi le 25 mai : nuit *

**MRC de JOLIETTE
MRC d'AUTRAY
MRC de MATAWINI**

***Pour les CHSLD, nous serons de
passage pour vous voir sur les 3 quarts
de travail.**

**Un cadeau sera remis à chacune et
chacun de nos membres FIQ-SIL**

*Notez que les plants de fines herbes et de
tomates seront distribués les journées mêmes des
événements seulement.*



BUREAUX SYNDICAUX FIQ-SIL

Site web : www.fiqsil.com

**Je parle santé.
J'agis aussi!**

Section Nord - CHDL

1000, boulevard Sainte-Anne
Bureau 5E-20
Saint-Charles-Borromée, QC
J6E 6J2
Tél. : 450-759-8222, poste 2049
ou sans frais : 1-866-752-1406
Fax : 450-752-8335
Courriel : info@spssnl.qc.ca

Section Sud - CHPLG

911, Montée des Pionniers
Bureau B0-120
Terrebonne, QC
J6V 2H2
Tél. : 450-654-7525, poste 20113
Fax : 450-585-2797
Courriel : sils-fiq@bellnet.ca